



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 13374

Texte de la question

M. Simon Renucci * appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences économiques et sociales de la réorganisation du réseau Banque de France. Si le modèle modulaire à maille régionale est retenu comme schéma d'implantation géographique, cela entraînera, à la fois, la suppression de 3 200 emplois publics, ce qui inquiète fortement les salariés qu'ils soient ou non statutaires, et l'interruption du fonctionnement des commissions de surendettement des particuliers. Ainsi, une nouvelle fois, ce sont nos concitoyens les plus démunis qui auraient à souffrir d'une réforme des services publics. Il lui demande quelles sont mesures qu'il entend prendre afin que la dimension sociale des missions confiées par la loi à la Banque de France soit maintenue. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13374

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1517

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725